

**CONFERENCE INTERNATIONALE
VERS LE SOMMET DU G8**

**CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MOBILITE HUMAINE EN
AFRIQUE
DIALOGUE POUR UNE COOPERATION STRATEGIQUE ENTRE
L'ITALIE ET L'AFRIQUE**

**PRESENTATION
PAR
MR. PHILIPPE BONCOUR**

**CHEF DE LA DIVISION DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION
POINT FOCAL MIGRATIONS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
(OIM)**

21-22 Avril 2009

ROMA, SALA DELLE CONFERENZE INTERNAZIONALI - MINISTERO DEGLI AFFARI ESTERI
PIAZZALE DELLA FARNESINA 1

INTRODUCTION

L'environnement et le climat ont toujours été des facteurs déterminants des mouvements de population. Dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, les migrations font depuis toujours partie de la culture, et même des rituels d'initiation dans certains pays. Clairement, la notion de frontière n'est pas perçue partout de la même façon partout dans le monde. Que veut-elle dire, par exemple, pour les populations nomades du Nord Cameroun, qui passent au Tchad ou au Nigeria tous les jours depuis des siècles, bien avant que ces pays ne soient nommés et délimités par des frontières ?

Pourtant, aujourd'hui, lorsque les mots « migrations », « changement climatique » et « environnement » se retrouvent dans une même phrase, cela évoque presque systématiquement des images de catastrophes naturelles, de mort, de gens fuyant un ouragan ou une crue subite. Le message est généralement clair : les migrants sont des victimes qu'il faut secourir. Bien sûr que oui. Mais cette approche un peu sensationnaliste doit beaucoup aux médias qui concentrent leur intérêt sur le spectaculaire, sur le compassionnel. Elle ne résume pas tout, loin s'en faut.

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'importance de ces phénomènes : ils sont réels et en augmentation. Selon le HCR, le nombre de personnes affectées directement, sinon déplacées par les effets des catastrophes naturelles en 2007 a été de 211 millions, soit environ cinq fois plus que les déplacements de personnes générés par les conflits et les guerres civiles et sept fois plus que le nombre cumulé de personnes déplacées et de réfugiés. Le nombre de catastrophes naturelles est passé de 200 à 400 par an durant les deux dernières décennies, 70% d'entre elles étant liées au climat.

Mais à trop s'occuper des événements extrêmes, on court le risque de négliger un phénomène fondamental : les migrations induites par la dégradation progressive de l'environnement. Ces mouvements déplacent déjà et continueront à déplacer à relatif bas bruit des populations entières, mais de façon moins concentrée.

De la même façon, à trop examiner les effets négatifs des migrations liées au changement climatique, on perd aussi de vue l'intérêt d'une approche plus équilibrée de ces mouvements, qui prennent en compte autant les problèmes qu'elles posent que les opportunités qu'elles offrent.

Une des prémisses de cette présentation (et la base du travail de l'OIM par ailleurs) est que les migrations climatiques ont toujours existé et que cela ne changera pas. Penser qu'on peut les arrêter ou les juguler est une illusion trompeuse. Il faut donc trouver des solutions de partenariat avec les pays les plus exposés aux événements et aux processus climatiques pour mieux gérer ces mouvements.

QUELLE EST L'AMPLEUR DU PHENOMENE AUJOURD'HUI ? PEUT-ON PREDIRE L'AVENIR ?

Il paraît qu'il n'y a pas de bonne présentation sans quelques chiffres. Je vais donc sacrifier à ce rituel. Tout d'abord et au risque de vous décevoir, la communauté internationale et la communauté scientifique ne disposent pas de données fiables sur l'ampleur actuelle et sur les tendances à venir en matière de migration induite par l'environnement. Pour l'Afrique, à ma connaissance seule une étude de la Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification estime à 10 millions le nombre

de personnes ayant migré sur le continent depuis 20 ans pour des raisons liées à la dégradation de leur environnement, notamment sécheresses et inondations.

Mais rien de vraiment étonnant à cela, puisque dans beaucoup de pays, notamment en Afrique, la porosité des frontières, le manque de moyens techniques et de spécialistes des migrations associés aux fortes contraintes budgétaires imposées par le remboursement de la dette font que les Etats ne peuvent pas procéder à la collecte et à l'analyse de données primaires comme ils le souhaiteraient. Les Chefs d'Etat africains ont d'ailleurs demandé lors du sommet de Banjul la création d'un Observatoire continental des migrations que le Mali a proposé d'accueillir. S'ajoutent à ces facteurs la difficulté, dans la majorité des cas, d'isoler le facteur environnement et/ou changement climatique dans la décision de migrer, puisque de nombreux autres éléments sociaux, économiques ou politiques peuvent être aussi des éléments prépondérants.

Mais même si l'ampleur exacte des migrations environnementales dépend en grande partie de celui des scénarios du GIEC (évoqués par l'orateur précédent) qui se matérialise, une chose est sûre : ces mouvements de population vont s'amplifier. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Environ 25 millions de personnes ont migré ou ont été déplacées pour des raisons liées à l'environnement. Ce chiffre résulte du croisement de données fournies par le PNUE, par le Rapport sur les catastrophes dans le monde 2001 et des indications du HCR. On le considère comme acceptable et il est utilisé par la plupart des chercheurs et des institutions.

S'agissant de l'avenir et des projections possibles, le chiffre le plus fréquemment cité, issu d'une étude par le Professeur Norman Myers, est de 200 millions de personnes à l'horizon 2050, ce qui reviendrait à un doublement pur et simple du nombre total de migrants dans le monde aujourd'hui, tous types de migration confondus. Le même chiffre est cité par le rapport Stern. Un rapport du PNUE en 2007 cite le chiffre de 50 millions de « réfugiés environnementaux » en Afrique vers 2050. Je reviendrai dans un instant sur les questions de terminologie.

Mais attention : la marge d'incertitude est énorme puisque les estimations vont de 25 millions à 1 milliard de personnes (Christian Aid, 2007), soit un facteur 40 ! Tous les scientifiques, comme les Gouvernements, soulignent le besoin de disposer de données primaires fiables et compatibles car le déficit est considérable. La recherche est sans doute un des chantiers prioritaires, qui pourrait notamment s'insérer à court terme dans l'exercice des profils migratoires soutenu par l'Union européenne en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

LES LIMITES DE LA TERMINOLOGIE ET LEUR INCIDENCE SUR LA PROTECTION

Une autre difficulté importante dans l'action en faveur des personnes et des groupes affectés sur le terrain est liée à l'absence d'un consensus sur certaines définitions des différentes catégories de populations concernées.

Le terme de réfugié n'est pas neutre. Il a une réalité juridique définie en droit international par la Convention de 1951 dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est mandataire. Tout comme le HCR et les membres du Comité permanent inter-agences réunissant les principales organisations humanitaires, nous considérons que le terme de « réfugié climatique » ou de « réfugié

environnemental » n'est pas applicable dans la plupart des situations générées par le changement climatique ou la dégradation de l'environnement, en l'état actuel du droit international humanitaire. Le statut juridique du réfugié implique en effet une volonté manifeste de persécution de la part d'un Etat, ce qui réduit à des cas particuliers son applicabilité en pareil contexte. Pour l'Afrique, la Convention de l'OUA de 1969 sur les problèmes particuliers des réfugiés en Afrique considère qu'une personne quittant son pays en raison « d'événements perturbant sérieusement l'ordre public dans une partie ou sur la totalité du territoire de son pays d'origine ou de nationalité » peut être reconnue comme réfugié

Par ailleurs, lorsque des personnes ou des groupes vulnérables sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays pour des raisons essentiellement ou uniquement liées au changement climatique, les Principes directeurs relatifs aux Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, publiés en 1998, prévoient explicitement leur protection. Si ce texte n'a pas de caractère contraignant, il faut noter pour s'en réjouir qu'il est largement utilisé comme base de travail par la communauté internationale et par les agences humanitaires sur le terrain et de plus en plus souvent accepté par les états concernés.

Tenant compte de cette situation complexe et de la réalité sur le terrain, l'OIM a développé en 2007 une définition de travail des « migrants environnementaux » assez largement reprise depuis, notamment par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et par la communauté scientifique :

« Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes de personnes qui, en raison de changements soudains ou progressifs de leur environnement affectant de manière négative leur vie ou conditions de vie, sont obligés de quitter leur foyer ou décident de le faire, de manière temporaire ou permanente et qui se déplacent soit à l'intérieur de leur pays soit à l'étranger ».

Une lacune importante subsiste cependant dans le droit humanitaire international. Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes est amené à traverser une frontière internationale en raison d'événements climatiques ou de la dégradation avancée ou irréversible de son environnement, aucun instrument spécifique ne permet aujourd'hui de lui apporter la protection requise, à l'exception des textes régissant les droits de l'homme qui sont supposés être d'application générale.

Pour autant, il n'existe pas à ce jour d'indication d'un intérêt majoritaire de la communauté internationale pour une nouvelle Convention ou un protocole spécifique. De la même façon, l'expansion du mandat du HCR pour permettre la prise en compte de ces populations n'est sans doute pas à l'ordre du jour.

QUELQUES QUESTIONS ESSENTIELLES SUR LES MIGRATIONS ENVIRONNEMENTALES

MIGRER LOIN OU PRES ?

Première chose : la migration n'est de toute façon pas une option ouverte à tous. Les plus pauvres parmi les pauvres ne pourront pas migrer, même pour se rendre à la grande ville la plus proche. Pour ceux qui pourront quitter leur environnement quotidien, tout indique qu'ils resteront essentiellement à l'intérieur de leur pays pour se rendre à la capitale grossir les rangs des habitants des bidonvilles. S'ils

se rendent à l'étranger, ce sera surtout dans les pays limitrophes où ils conserveront des repères culturels et sociaux. La migration internationale au sens classique, qu'elle soit régulière ou non, est une option marginale et tout porte à croire qu'elle le restera pour les communautés affectées par le changement climatique.

Et puis, la migration ou le déplacement ne sera pas de même nature ni forcément de même durée selon la cause.

Lorsqu'il s'agira d'*événements climatiques*, tels que les crues, les tempêtes, les habitants seront contraints à partir beaucoup plus rapidement et dans des conditions dramatiques pour des périodes plus ou moins longues mais rarement de manière permanente. Ils choisiront le plus souvent de revenir dans leur village, même en ayant conscience que des catastrophes similaires peuvent se produire et sans forcément prendre de mesures particulières.

Les *processus climatiques* comme la hausse du niveau des mers, la salinisation des terres agricoles, la désertification et la rareté grandissante de l'eau ont des effets différents. Leurs effets cumulés érodent progressivement les moyens d'existence des populations et sapent leur détermination à se maintenir là où elles se trouvent.

MIGRATION TEMPORAIRE OU PERMANENTE ?

La réponse dépend essentiellement du type d'événement ou de processus environnemental et de sa gravité. En cas de destruction irréversible, le déplacement des populations peut impliquer une réinstallation, généralement à l'intérieur du pays à défaut d'accord avec un pays tiers. Il y a toutes les chances que cette migration forcée devienne alors permanente.

Lorsqu'il s'agit de processus graduels, les pêcheurs trouvent moins de poisson, les éleveurs trouvent moins de pâtures pour leurs troupeaux, les récoltes des fermiers sont moins abondantes. Lorsque leur sécurité humaine est menacée, les familles peuvent recourir à la migration pour certains de leurs membres, souvent saisonnière et rurale/urbaine pour améliorer l'ordinaire de la famille.

On évalue que dans les régions du sud du Sahara 80% des hommes en âge de travailler ont recours à la migration saisonnière vers les villes côtières et contribuent ainsi, entre autres grâce au transfert de fonds, à soutenir les familles restées dans les zones rurales du Sahara sensibles aux variations climatiques. Ici la migration n'est pas la simple conséquence d'une modification de l'habitat naturel mais une stratégie délibérée d'adaptation.

A des stades plus avancés, les périodes de défit en ressources peuvent s'allonger, voire devenir permanentes, contraignant les migrants temporaires à opter pour une installation permanente et à ne plus revenir au village des ancêtres.

MIGRATION FORCEE OU VOLONTAIRE?

Cette distinction n'est pas vraiment opérante dans la majorité des cas, à l'exception évidemment des catastrophes naturelles qui conduisent les gens à fuir dans l'instant pour sauver leur vie.

Pour prendre quelques exemples, à partir de quand peut-on considérer que la migration d'une agricultrice vers la ville parce que ses parcelles ont cessé de produire est « forcée » ? Jusqu'à quel point le puits du village doit-il être asséché pour que la décision de partir soit qualifiée de « forcée » ? Pas facile à déterminer, on le voit. La notion de point de non-retour, bien que difficile à définir elle aussi, est au cœur du processus et elle dépend de bien des facteurs associés, notamment économiques.

Pour autant, le concept est fondamental et la distinction entre volontaire et forcée a son importance. Pour des raisons éthiques d'abord, car comment pouvons-nous décider à la place d'un individu ou d'un groupe comment il perçoit la décision de migrer ? Et puis, des millions de personnes migrent pour des raisons liées à la pauvreté, mais on les « étiquette » comme migrants économiques, pas migrants forcés.

En second lieu, cette distinction est importante pour des raisons politiques : si nous limitons notre analyse et notre travail à la migration forcée, nous risquons fort de nous en tenir à des réponses d'urgence au cas par cas et de perdre de vue la nécessité d'une approche plus globale de la gestion des migrations.

Sans doute la relative indifférence de la communauté internationale à ces mouvements graduels est-elle due à la difficulté de définir de manière précise la limite entre mouvements volontaires et mouvements forcés, tant elle est parfois ténue. Il est en effet de nombreux cas où la migration résulte d'une décision dont le seul but est de préempter le pire dont l'échéance se rapproche. Volontaire, oui, mais plus vraiment. Forcée, oui, mais pas entièrement.

LA QUESTION CENTRALE DES VULNERABILITES

L'exposition au risque climatique ou environnemental n'est pas partout la même, comme ma collègue l'a fort bien démontré. Il faut ajouter que toutes les régions ne sont pas égales face à un même risque. A titre d'exemple, là où les Pays-Bas sont déjà en train de mettre en œuvre des moyens de protection contre la montée des océans et de trouver des modes de vie alternatifs (maisons flottantes par exemple), le Bangladesh qui est soumis à la même problématique voit les inondations récurrentes mettre d'ores et déjà en péril la vie de plusieurs millions de personnes sans disposer des moyens de lutter efficacement. Tous les rapports publiés récemment estiment que la montée des eaux dans les deltas des grands fleuves d'Asie pourraient déplacer jusqu'à 330 millions de personnes.

La vulnérabilité d'une communauté est fonction à la fois de son exposition aux conditions climatiques (par exemple une implantation côtière comme Grand Lahou en Côte d'Ivoire) et de sa capacité d'adaptation (la capacité d'une communauté donnée à essuyer une tempête ou un cyclone et à s'en relever). C'est ainsi qu'un cyclone tropical, par exemple, devient une catastrophe s'il n'existe pas de système d'alerte rapide, si les habitations ne sont pas conçues pour résister et si les gens ne savent pas quoi faire en cas de tempête. C'est très certainement ce qui distingue Cuba de Haïti : le cyclone George a fait 6 morts à Cuba, depuis longtemps doté de mécanismes d'alerte précoce, mais près de 400 à Haïti où les autorités n'ont pas pris de mesures similaires.

C'est d'ailleurs lorsque les facteurs négatifs, qu'ils soient humains, climatiques ou environnementaux viennent se cumuler pour former un cercle vicieux que les populations sont les plus exposées. A Madagascar par exemple, les autorités, dans leur Programme d'action national d'adaptation au

changement climatique, sont conscientes que les événements extrêmes liés aux variations climatiques tels que les cyclones, les inondations et les sécheresses deviennent de plus en plus fréquents et intenses, et qu'en parallèle, malgré les efforts entrepris l'environnement ne cesse de se dégrader en raison de la déforestation, de l'érosion des sols due aux pratiques agricoles ancestrales (culture sur brûlis), de la dégradation des ressources en eau et de la pollution. Le rapport conclut que ces facteurs combinés mettent « la population malgache et ses activités de développement en situation de vulnérabilité répétitive et croissante ».

A trop se focaliser sur la détermination des responsabilités dans l'origine du changement climatique ou dans son évolution, comme on a tendance à le voir aujourd'hui, on risque de voir se diluer ou même d'oublier l'essentiel. Ce qui importe, dans un débat qui ne saurait se limiter aux seuls aspects économiques, ce sont les populations, les femmes et les hommes touchés par ce cercle vicieux. Il est donc important de replacer l'humain au cœur du débat sur le changement climatique.

C'est même essentiel, car ce sont précisément les pays les moins développés et à l'intérieur de ceux-ci les populations les plus vulnérables qui souffrent le plus aujourd'hui. Cette tendance s'amplifiera demain, malheureusement. En Afrique par exemple, on estime qu'entre 75 et 250 millions de personnes devront lutter pour leur survie en raison de problèmes liées à l'insuffisance d'eau dès 2020, peut-être trois fois plus en 2050. Même en tenant compte du caractère incertain de telles projections, de tels chiffres donnent le vertige.

On sait peu que le risque de mourir dans une catastrophe naturelle est 14 fois plus élevé pour les femmes et les enfants que pour les hommes. On peut parler, d'une certaine façon, de « vulnérabilités cumulatives ». Ces vulnérabilités et les risques qu'elles entraînent sont peut-être les poudrières de demain comme l'ont montré les émeutes de la faim qui ont éclaté un peu partout dans le monde au printemps dernier. Pour une famille du Burkina Faso où plus de 70% de la population vit avec moins de deux dollars par jour et où 86% de la main d'œuvre dépend du secteur primaire, une augmentation des prix de la farine ou du riz est un drame. Pas simplement un problème de pouvoir d'achat.

Lorsqu'on reprend le chiffre donné par OCHA, à savoir que 98% des décès répertoriés comme étant liés à l'impact des événements climatiques ou des processus graduels ont lieu dans les pays en développement, les pays les moins avancés subissant le plus de pertes, il y a de quoi se poser des questions sur la manière dont s'exerce la solidarité internationale. Et près de deux tiers des pays les moins avancés se trouvent sur le continent africain...

Face à de telles menaces, les facteurs déterminants non liés au climat, comme les politiques gouvernementales, la croissance démographique et la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles, ont eux aussi leur importance. Tous influent sur le niveau de vulnérabilité des populations et il ne faudrait pas exonérer les pouvoirs publics de leur responsabilité au nom de la fatalité et de l'impossibilité de prévoir une catastrophe.

L'après Tsunami a montré que l'engagement des Etats et la coopération régionale et inter-régionale permettent de trouver des solutions adaptées en cas d'alerte et qu'il est possible de mobiliser les moyens nécessaires grâce à des partenariats innovants.

Mais d'un autre côté, il faut se rappeler que, bien que le GIEC, dès son rapport de 1990, ait indiqué que « l'impact le plus important du changement climatique porterait sur la mobilité humaine », aucune

référence n'est faite à l'impact humanitaire du changement climatique dans le cadre des négociations actuelles de l'accord qui succédera au Protocole de Kyoto lors de la prochaine Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique. Un vrai paradoxe et une omission qui empêche l'action, alors que le pilier adaptation de l'accord devrait selon nous comporter une référence explicite à ces questions.

LA MIGRATION COMME STRATEGIE D'ADAPTATION

Toutes les conséquences de la migration ne sont pas négatives, même si la conscience collective a tendance à ne pas intégrer ce paramètre. Jusqu'en 1999, de nombreux hommes originaires des villages du Burkina-Faso atteints par la sécheresse se rendaient en Côte d'Ivoire pour y travailler dans les plantations ou pour rejoindre leurs cousins établis dans les villes. Les transferts de fonds qu'ils opéraient ont servi bien sûr à soulager les familles restées au pays en permettant l'achat de denrées de première nécessité, mais aussi d'investir dans des systèmes basiques d'irrigation.

Le choix de la destination est souvent fonction des ressources disponibles à un moment donné. Une bonne récolte peut procurer à la famille des ressources suffisantes pour envoyer l'un de ses membres travailler en Europe. Si le montant des transferts de fonds peut alors être important, cette façon de faire a cependant un fort **caractère spéculatif** : outre que le voyage est périlleux, la « rentabilité » n'est pas assurée et la crise économique et financière accroît les risques de ne pas trouver un travail sur place, alors même que de nombreux migrants, même en situation régulière, peinent à trouver un travail. Qui plus est, il est probable que celui qui est parti ne sera pas rentré à temps pour les semailles de l'année suivante, voire que son retour soit compromis par un ensemble de facteurs liés à la précarité.

En année de sécheresse en revanche, lorsque les récoltes sont maigres, les jeunes tendent à rester nettement plus près de chez eux, préférant aller travailler dans les villes voisines pour moins solliciter les réserves alimentaires du ménage et compléter ses revenus. Lors de telles années, le risque de perdre à la « loterie de la migration » est simplement trop élevé.

La vulnérabilité particulière des femmes dans ce contexte se transforme en atout. Dans la région de Tambacounda, au Sénégal, très affectée par l'érosion des sols 90% des hommes entre 30 et 60 ans ont migré au moins une fois dans leur vie. Cette situation a évidemment créé des difficultés additionnelles pour réhabiliter les terres dégradées et ont accru les contraintes économiques pesant sur les femmes et les enfants restés sur place. Mais en même temps, les femmes sont devenues les chefs de famille, accédant ainsi à davantage de possibilités de prise de décision et à un contrôle plus important sur les ressources du ménage, ce qui a créé de réelles opportunités de changement dans les relations traditionnelles entre genres.

LES LIENS ENTRE MIGRATIONS ET CONFLITS

S'il est possible de débattre des questions de développement ou des aspects humanitaires de l'impact du changement climatique, les Etats sont divisés sur la question de son impact en matière de sécurité. La complexité des négociations sur un projet de résolution du Conseil de sécurité (présenté par

l'Alliance des Petits Etats Insulaires) qui reconnaîtrait que le changement climatique est une menace pour la paix mondiale et la sécurité en est une illustration.

Il est facile de comprendre comment les changements climatiques peuvent contribuer à exacerber un certain nombre de problèmes existants. Dans des conditions externes précises (mauvaise gouvernance, récession, tensions ethniques, abondance en armes de petit calibre, etc.), ces problèmes pourraient miner la stabilité économique et politique. Mais, les facteurs environnementaux ne sont généralement pas déterminants et il faudrait la combinaison encore improbable de modifications importantes et durables du climat pour que cette situation change.

Le cas du Darfour est souvent mentionné dans ce contexte. Il est certain que la désertification, la dégradation des sols et la déforestation ont aggravé l'impact des sécheresses récurrentes sur les communautés locales et ont contribué aux tensions entre des éleveurs semi-nomades et des agriculteurs alors que les ressources en pâturages, sol arable et eau devenaient de plus en plus limitées. Pour autant, il serait clairement abusif de dire que le conflit du Darfour est le premier conflit environnemental, tant il y a d'autres facteurs à prendre en compte pour la compréhension de la situation locale, y compris les influences étrangères.

J'aurais voulu vous parler aujourd'hui des enjeux liés aux Droits de l'Homme, de la situation des migrants climatiques en Europe, de la sécurité humaine et de bien d'autres aspects encore. Mais il me faut à la fois vous épargner et respecter le temps qui m'a été imparti. Je vais donc passer à la dernière partie de ma présentation.

QUE PEUT FAIRE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE FACE AUX CONSEQUENCES HUMANITAIRES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOTAMMENT LES MIGRATIONS ET LES DEPLACEMENTS ?

Tout d'abord, j'ai évoqué la nécessité d'un **agenda de recherche** qui puisse permettre de répondre aux questions principales. Dans cet esprit, l'OIM a développé des propositions dont il est important de souligner qu'elles sont soutenues à l'unanimité par les agences membres du Comité permanent inter-agences. Ces propositions incluent notamment :

- La consolidation de l'approche conceptuelle des liens entre changement climatique, environnement et migration ;
- L'amélioration de la collecte des données et la production de statistiques plus crédibles sur la migration induite par les changements climatiques ;
- L'exploration des conséquences migratoires des dégradations progressives de l'environnement et des catastrophes naturelles ; et
- Le renforcement des capacités techniques des pays en voie de développement pour mieux gérer ce type de mouvement, ce dernier aspect étant évidemment crucial en Afrique

Par ailleurs, un groupe informel mandaté par le Comité permanent inter-agences discute des lacunes identifiées en matière de réponse humanitaire aux défis climatiques, même si la pratique contribue à les combler à partir de situations spécifiques. Les principales sont :

- L'hypothèque qui pèse sur le système humanitaire en termes de capacité de réponse, de fonds disponibles et de coordination,
- La nécessité de développer **une approche globale et intégrée entre les acteurs humanitaires et ceux du développement** à toutes les étapes du continuum « réponse d'urgence/développement durable » ;
- Une **meilleure prise en compte de l'élément environnemental d'un point de vue opérationnel dans nos réponses humanitaires** dans le cas de déplacements de population résultant d'un conflit généré ou attisé par des ressources limitées (ex. l'impact environnemental dans la gestion des camps).
- **L'existence d'un vide normatif et opérationnel concernant les personnes contraintes de traverser une frontière internationale pour des raisons essentiellement ou exclusivement liées au changement climatique** ou à la dégradation de l'environnement.

CONCLUSION

Avant de conclure rapidement, il me reste quelques questions dérangeantes à poser, de celles qu'on préfère souvent éviter :

Peut-on vraiment combiner les agendas du développement et de la protection du climat ? Voilà un des enjeux fondamentaux du débat : le développement (dans son acception actuelle) est-il la solution pour sauver la planète ou au contraire un obstacle à toute mesure sensée ?

Quel rôle joue la migration ? En fait il suffit de réaliser à quel point le changement climatique et la migration sont politiquement et socialement sensibles séparément pour se rendre compte de ce qui se peut passer lorsqu'on tente de les traiter ensemble : une sorte de champ magnétique politique qui empêche leur jonction...

Quelles sont les vraies priorités politiques ? Le GEF a pour vocation de financer des projets d'adaptation à petite échelle. Il est doté de 320 Millions de dollars (cumulativement, pas par an) et les décaissements n'excèdent pas 50% à ce jour. Pourtant, le coût de l'adaptation au changement climatique rien que dans les pays en développement a été estimé par le PNUD à 86 milliards de dollars par an en 2018. Ce montant peut paraître énorme, mais à titre indicatif il ne représente que 10% des sommes dépensées par les pays développés pour leur défense. Et je ne parlerai pas des montants gigantesques consacrés au sauvetage du système bancaire et des secteurs économiques les plus touchés comme l'automobile.

Je n'ai pas la réponse à ces questions centrales, mais je pense qu'il est important de les poser. On sent bien qu'il y a urgence à agir pour anticiper les catastrophes naturelles, prévenir les dégradations environnementales ou les limiter et mieux gérer les mouvements de personnes induits par le changement climatique.

Mais ce « sentiment d'urgence » doit maintenant trouver sa manifestation concrète dans la mobilisation de fonds pour relever le défi. Parmi les priorités à retenir pour atteindre cet objectif, simplement quelques axes pour mémoire : mettre l'humain au cœur du débat sur le changement climatique, **rééquilibrer le marché mondial des denrées alimentaires de base et enrayer la**

spéculation, renforcer l'appui aux populations directement affectées, notamment à un stade peu avancé de dégradation de leur environnement, **augmenter le nombre de pays éligibles à des plans nationaux d'adaptation (NAPA)**, combiner dans une vision globale **la coordination de l'aide humanitaire d'urgence et la réflexion autour des stratégies d'adaptation**, tout en déterminant les **choix industriels qui permettront une meilleure mitigation** des effets du changement climatique.

Tout cela ne saurait certes suffire, mais sans entreprendre ensemble et vite, nous n'avons aucune chance de gagner cette bataille commune qui, elle, ne connaît pas de frontières.